

LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

NOTRE CULTURE

NOTRE AVENIR

Cette publication a été éditée
par la Direction des communications.

Conception de la couverture :
PDG stratégie concept inc.

Photographie :
Jean Vachon

Grille typographique intérieure :
Chantal Audet

Mise en page :
Composition Orléans inc.

Dépôt légal : 2^e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-26893-8

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Tout au long de son histoire, le Québec s'est façonné à même sa propre culture.

Sur cette toile de fond où nous avons grandi et que nous avons enrichie de nos multiples réussites, nous travaillons avec toujours plus d'énergie et d'esprit novateur pour franchir le cap de l'an deux mille.

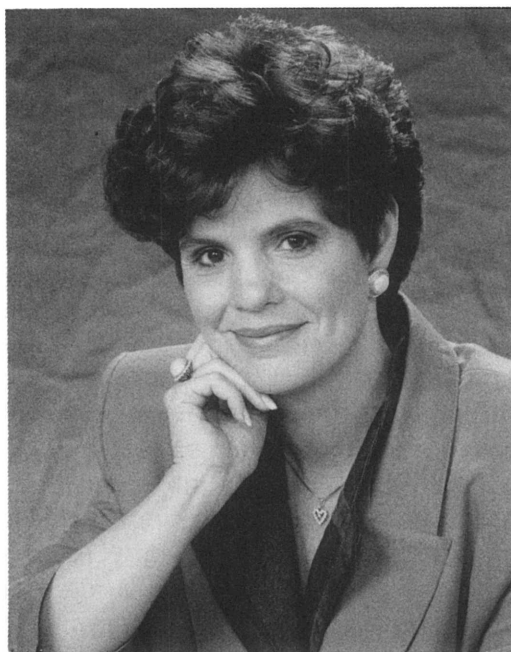
Le gouvernement du Québec reconnaît toute la place qu'occupe la culture québécoise au sein de notre société. À cet égard, la politique culturelle du Québec traduit bien son engagement envers celle-ci qui s'incarne, dans toutes nos régions, à travers des milliers de créateurs dont les réalisations sont avantagement reconnues et appréciées.

C'est avec plaisir que je vous invite, au nom du gouvernement du Québec, à répondre généreusement à l'appel que vous lance cette politique culturelle.

A handwritten signature in black ink, which reads "Robert Bourassa". The signature is written in a cursive, flowing style.

Robert Bourassa

MESSAGE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES



Il y a quelque dix-huit mois, la question de l'opportunité de lancer une vaste réflexion sur notre évolution culturelle se posait avec acuité. Nous avons choisi de relever ce grand défi. Aujourd'hui, nous vous présentons le résultat de ce cheminement, amorcé par la mise sur pied du Groupe-conseil sur la politique culturelle qui a été invité à nous faire profiter de son expertise indépendante. Le Groupe, rappelons-le, déposait le 14 juin 1991 sa proposition d'une politique des Arts et de la Culture au Québec. Le rapport du Groupe-conseil a alimenté les travaux d'une commission parlementaire de près de huit semaines qui s'est tenue à l'automne dernier, et au cours de laquelle 181 organismes se sont fait entendre et 264 mémoires ont été déposés. Enfin, pas moins de vingt et un ministères et secrétariats ont apporté leur contribution à l'élaboration de la politique que nous dévoilons aujourd'hui.

À l'aube du XXI^e siècle, alors que les frontières éclatent, l'art et la culture comptent parmi les principaux facteurs de cohésion d'une société et de son humanisation. La culture s'avère la référence par excellence pour le citoyen quant à son appartenance et à ses liens avec cette société. Parallèlement, le développement d'une culture électronique globale favorisant l'uniformisation nous invite à une nouvelle vigilance.

La politique culturelle québécoise s'inscrit donc dans une perspective d'avenir tout en reconnaissant et en rappelant que notre passé est riche en réalisations artistiques et culturelles. D'un point de vue gouvernemental, si on reconnaît que monsieur Georges-Émile Lapalme a provoqué un tournant majeur dans l'évolution culturelle du Québec il y a trente ans, il faut aussi nous rappeler que déjà, à la fin du XVII^e siècle, l'activité théâtrale variée et diversifiée était soutenue par Sieur Louis De Buade Frontenac. Jean Taché au XVIII^e siècle, Octave Crémazie et Louis Fréchette au XIX^e ont procuré à notre littérature ses premières grandes reconnaissances internationales. Le début du siècle illustre de façon éloquente notre capacité de créer et d'innover; le premier ouïmetoscope en Amérique du Nord est inauguré à Montréal en 1906, la communication radiophonique est créée à Montréal en 1919 et la première station radiophonique francophone y est fondée en 1921.

L'après-guerre constitue une période intense de créations artistiques et culturelles. Dans ce prolongement, l'action gouvernementale s'organise en Occident; la France institue son ministère de la Culture en 1959, le Québec, dans la même foulée, annonce en 1961 la création du ministère des Affaires culturelles alors qu'Ottawa constitue en 1957 un Conseil des Arts. Sur cette lancée, les différents gouvernements québécois qui se sont succédé ont fait du lieu culturel une priorité. À cet égard, il nous faut rendre hommage à ces bâtisseurs et bâtisseuses qui ont assumé tour à tour la direction du ministère des Affaires culturelles : messieurs Georges-Émile Lapalme, Pierre Laporte, Jean-Noël Tremblay, François Cloutier, Denis Hardy, Jean-Paul L'Al-lier, Louis O'Neill, Denis Vaugeois, Clément Richard, Gérald Godin et mesdames Claire Kirkland-Casgrain, Lise Bacon et Lucienne Robillard.

Le présent document constitue une étape déterminante par rapport au type de gestion que s'est donné le gouvernement du Québec en matière culturelle depuis 30 ans. La politique culturelle fait du créateur son assise. Elle s'adresse aussi directement au citoyen et répond à des critères d'excellence par rapport au niveau d'exigence que créent la nouvelle technologie et la modernisation.

Si la progression artistique et culturelle de la société québécoise atteint des niveaux remarquables, on le doit principalement aux efforts et à la passion qui animent nos créateurs et nos artistes. Ainsi, dans le cadre de cette politique, le gouvernement du Québec entend diriger son action vers la création. Le gouvernement s'engage aussi à mettre la culture et les arts à la portée du citoyen. Il entend également valoriser la langue française par des actions qui s'adressent en priorité à nos jeunes concitoyens. Le document qui suit s'appuie sur ces trois axes, c'est-à-dire l'affirmation de notre identité culturelle, le soutien aux créateurs et à la création ainsi que l'accès et la participation du citoyen à la vie culturelle.

La traduction concrète de ces trois orientations provoquera des modifications majeures dans l'action gouvernementale. Ainsi, la culture devient une préoccupation centrale du gouvernement du Québec au même titre que l'économique et le social. Par ses nouveaux modes d'intervention, le gouvernement cherchera à encourager l'autonomie des créateurs; il favorisera une meilleure circulation des créateurs et de leurs œuvres au Québec, au Canada et sur la scène internationale. Pour la première fois en matière culturelle, le gouvernement préconisera une action auprès de nos jeunes concitoyens afin d'accroître la connaissance de notre langue et la sensibilité aux arts. Il entend aussi favoriser un partenariat culturel régional en faisant une priorité de la collaboration avec les municipalités.

La politique culturelle nous engage aussi à assurer la vitalité de notre identité culturelle. À cet égard, la capacité créatrice de la société québécoise est d'autant plus importante que le Québec constitue l'unique société francophone majoritaire d'Amérique du Nord. Il importe donc que le gouvernement s'en fasse le promoteur. Dans le contexte constitutionnel présent, comme

ministre des Affaires culturelles, j'entends réaffirmer la nécessité pour le Québec d'obtenir la maîtrise d'œuvre en matière culturelle sur son territoire. La culture revêt pour le Québec une importance fondamentale. À ce titre, il importe qu'on reconnaisse à son gouvernement les pouvoirs exclusifs qui lui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités.

En adoptant sa politique culturelle, le gouvernement témoigne de son désir profond de doter les Québécois et les Québécoises d'un cadre de développement culturel qui leur permette de s'épanouir, peu importe le sens futur de l'histoire.

Tissée à même le quotidien, inscrite au cœur de l'identité d'un peuple, façonnée à même son histoire et son évolution, la culture est l'œuvre vivante d'une société tout entière.

Tous tant que nous sommes, créateurs, artistes, professionnels de la culture, citoyens de toutes les régions, nous devons faire en sorte que les intentions formulées à l'intérieur de cette politique deviennent un programme d'action commun à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Enracinée dans notre histoire, tournée vers l'avenir et garante des acquis présents, cette politique ne doit pas se fixer dans l'absolu. Elle doit être et elle sera évolutive. Elle sera à l'image du Québec, de ses créateurs et de sa population. Elle a été élaborée avec eux et pour eux.



Liza Frulla-Hébert

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue l'énoncé de la politique que le gouvernement du Québec entend suivre, en matière de culture, au cours des prochaines années. Il s'appuie sur les témoignages entendus lors de la Commission parlementaire sur la culture à l'automne 1991, sur les travaux du Groupe-conseil sur la politique culturelle et sur les recherches et analyses produites par le ministère des Affaires culturelles et par divers autres ministères et organismes gouvernementaux.

Toutes les citations présentées dans ce document sont extraites de mémoires déposés à la Commission parlementaire sur la culture.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	III
MESSAGE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES	V
AVANT-PROPOS	IX
INTRODUCTION	1
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE	1
LES GRANDS CONSENSUS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE	8
UNE POLITIQUE CULTURELLE GOUVERNEMENTALE	14
CHAPITRE UN: L’AFFIRMATION DE L’IDENTITÉ CULTURELLE	23
Première orientation: VALORISER LA LANGUE FRANÇAISE COMME MOYEN D’EXPRIMER LA CULTURE ET D’Y ACCÉDER	25
• L’amélioration de la maîtrise de la langue française	26
• La diffusion et la consommation des œuvres et des produits culturels de langue française	28
• Les relations culturelles du Québec avec la francophonie internationale	29
Deuxième orientation: VALORISER L’HÉRITAGE CULTUREL	33
• Des interventions centrées en premier lieu sur la connaissance et la protection	35
• Des interventions davantage orientées vers les citoyens	39
• Le rôle des institutions muséales: rendre le patrimoine accessible à la population	41
• L’actualisation du rôle du ministère des Affaires culturelles	44

Troisième orientation: RENFORCER LE DIALOGUE DES CULTURES	49
• Les Québécois d'expression anglaise	50
• Les communautés culturelles	52
• Les nations autochtones	53
• La présence du Québec dans les réseaux et grands forums internationaux	55
CHAPITRE DEUX: LE SOUTIEN AUX CRÉATEURS ET AUX ARTS	59
Première orientation: FAVORISER EN PRIORITÉ LA CRÉATION ARTISTIQUE SOUS TOUTES SES FORMES	61
• La liberté d'expression et l'autonomie	61
• La reconnaissance et le soutien de la création	62
• L'ouverture à la diversité des formes d'expression	64
• L'importance de la relève	65
• Le renouvellement de la création	66
Deuxième orientation: AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE PROFESSIONNELLE DES CRÉATEURS ET DES ARTISTES	68
• Les revenus des créateurs et des artistes	69
• La protection sociale et la fiscalité	71
• La formation professionnelle et le perfectionnement	73
• Les associations professionnelles	75
Troisième orientation: ASSURER LA VITALITÉ DES ORGANISMES ARTISTIQUES	78
• Le financement des organismes artistiques	79
• L'intégration de la relève	82

Quatrième orientation: ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES	85
• Les industries culturelles, un secteur stratégique du développement du Québec	87
• La capitalisation des industries culturelles	88
• La formation, le perfectionnement et l'accès aux compétences professionnelles	90
• Le développement des marchés	91
• Les organismes publics chargés de soutenir les industries culturelles	93
CHAPITRE TROIS: L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE	97
Première orientation: RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE	99
• L'école, voie privilégiée d'accès à la culture	99
• La promotion des arts et de la culture dans les médias	101
• La culture dans la vie de tous les jours	103
Deuxième orientation: FACILITER L'ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE	107
• La circulation des œuvres et produits culturels sur le territoire	109
• Les lieux de diffusion des arts et de la culture	111
• Les bibliothèques publiques: une ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture, aux arts et à la culture	112
Troisième orientation: FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	116
• La pratique d'activités culturelles	116
• La participation bénévole des citoyens	117

CHAPITRE QUATRE: DE NOUVEAUX LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE	121
UN MINISTÈRE DE LA CULTURE	122
• Une révision en profondeur de la perspective d'intervention du Ministère	123
UN CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES POUR LE SOUTIEN PUBLIC À CE SECTEUR	127
• Le mandat du <i>Conseil</i>	128
LE PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS	129
• L'engagement des municipalités	129
• Pour un exercice conjoint de la responsabilité du développement culturel	130
• Des ententes adaptées à la réalité des municipalités	132
CONCLUSION	137
 ANNEXES	
1. Liste des mesures et des ministères participants	141
2. Liste des tableaux et des figures	150

INTRODUCTION

La société québécoise à un tournant de son histoire

«Tout a changé, à tous égards, et c'est bien de culture qu'il s'agit.» (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec)

Le Québec doit décider de la place qu'il veut donner à sa culture. Pourquoi maintenant? Parce que la société québécoise est actuellement à un tournant majeur de son histoire. L'environnement culturel change rapidement, et la culture est confrontée à de nouveaux enjeux. La société se complexifiant, les choix du gouvernement deviennent plus difficiles et doivent faire l'objet d'une plus grande concertation entre l'État, ses ministères, ses partenaires et les milieux culturels.

La spécificité de l'histoire culturelle québécoise tient au rythme de son développement et à la configuration particulière des divers facteurs qui ont contribué à ce développement : héritage français, «dualité» canadienne, proximité des États-Unis, rôle de l'Église, faible poids démographique. Mais, à plus d'un égard, cette histoire ressemble à celle d'autres sociétés occidentales; les enjeux qui l'ont caractérisée, en effet, ont été sensiblement les mêmes qu'ailleurs : modernisation, démocratisation, affirmation de l'identité nationale, besoins d'autonomie de la création.

Sous la pression des exigences de la vie économique, politique et culturelle nord-américaine, le siècle qui s'achève aura bouleversé un grand nombre des valeurs sur lesquelles se fondaient auparavant l'organisation sociale et les modes de vie des Québécois. Mais très tôt, avec la crise économique de 1929, l'essor démographique de l'après-guerre et les changements socio-économiques amorcés au cours des années cinquante, la société québécoise a constamment cherché ses propres points d'appui en créant des institutions adaptées à sa réalité.

En se laïcisant, en s'industrialisant et en se dotant d'un «appareil gouvernemental», la société québécoise a dû s'organiser pour être en mesure de mieux atteindre ses objectifs, surtout en matière d'éducation, de santé et de culture. Et, pour tranquille qu'elle fut, sa révolution n'en a pas moins provoqué une importante transformation de notre manière de vivre. Elle a coïncidé avec une urbanisation encore accrue et une nouvelle organisation du travail, lesquelles ont fait entrer les Québécois dans la société de consommation. Parallèlement, le développement des médias, en particulier de la télévision, leur présentait de nouvelles formes de culture. De plus, à partir des années soixante-dix, l'immigration allait modifier le paysage culturel, dans la région de Montréal surtout. Tous ces bouleversements ont profondément déterminé le cours et l'évolution de la vie culturelle québécoise.

Les assises de l'organisation culturelle moderne du Québec

«Tant notre art de vivre que notre culture cultivée ont leurs racines dans le XVII^e siècle, et le grand virage effectué en 1960 ne doit pas nous le faire oublier.» (Assemblée des évêques du Québec)

Au début du siècle, plusieurs institutions culturelles et artistiques font déjà partie de la vie sociale québécoise. Ainsi, l'Université McGill existe depuis 1821, et l'Université Laval, depuis 1852. L'Institut canadien a pignon sur rue à Montréal dès 1844, et à Québec, à partir de 1848. La Montreal Art Association, initiative de l'élite anglophone montréalaise, existe depuis 1860 et sera à l'origine, dès cette date, de la création du Musée des beaux-arts de Montréal. Le Musée du Séminaire de Québec est fondé vers 1875, et le Musée McCord d'histoire canadienne, en 1919. La première salle de cinéma, le Ouimetoscope, est inaugurée en 1906 et la Bibliothèque municipale de Montréal en 1917.

Quelques galeries d'art proposent des expositions et les salons ou cercles artistiques permettent aux artistes, intellectuels et amateurs d'art ou de littérature de se rencontrer. Les mécènes et les institutions religieuses ou gouvernementales offrent, à

l'occasion, des contrats aux artistes, lesquels ne peuvent cependant qu'exceptionnellement se consacrer à temps plein à leur art. Mais toutes ces activités n'atteignent encore que peu de Québécois et les interventions de l'État, timides dans tous les secteurs, le sont aussi dans celui de la culture.

Avec la création, à partir des années vingt, de plusieurs institutions éducatives et culturelles, l'intérêt pour l'art et les objets de culture augmente : la Commission des monuments historiques, les écoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec, le Musée de la province de Québec, le Jardin botanique de Montréal, le Conservatoire de musique de Montréal, les Archives nationales... sont autant d'institutions nouvelles qui favorisent les échanges croissants entre les arts, les lettres, les sciences et le patrimoine.

Certes, le rôle du clergé, traditionnellement important dans la vie intellectuelle et culturelle québécoise, n'est pas encore remis en question. Mais les bases de l'édifice culturel moderne s'installent. Le développement rapide de la radio et de la presse écrite accroît l'engouement populaire pour le théâtre, la chanson et le cabaret; le cinéma, puis la télévision, deviennent de nouveaux et importants lieux de création; l'activité culturelle, autrefois réservée à une élite, connaît une plus large diffusion. Simultanément, l'État accentue ses interventions dans les domaines des affaires sociales et du travail, d'abord, mais progressivement, il les multiplie aussi dans ceux de la culture, de l'éducation, de la recherche et des communications.

À partir des années quarante, le monde artistique se donne une mission sociale et politique : on note de nouvelles préoccupations et une grande effervescence anime les artistes, universitaires et intellectuels qui souhaitent d'importants changements sociopolitiques. Dans le domaine des arts, cette position s'illustre notamment par le *Refus global*. L'Église et l'État s'adaptent : les gouvernements successifs constatent que le Québec a besoin de plus d'autonomie pour se développer sur le plan culturel et posent divers gestes en ce sens; le clergé, pour sa part, fait une plus grande place aux laïcs; de plus, l'éducation est au centre des débats et l'État y intervient davantage.

Avec la Révolution tranquille : démocratisation et éclosion de la vie artistique

«C'est avec [...] l'apparition de la volonté d'instruire et de former que sont élaborées les premières propositions de politiques culturelles sur le modèle de toute politique publique. C'est ce qu'on a appelé la démocratisation de la culture [...]» (Groupe de recherche en muséologie, Université Laval)

Entre le monde de la télévision et du cinéma, celui du journalisme et de l'édition, celui des arts et de la littérature et, enfin, celui de l'enseignement universitaire, s'établit, au cours des années cinquante, un ensemble de relations qui permettent la constitution d'un important milieu intellectuel et artistique et la formation d'un public, toujours plus large, pour la culture. La rencontre de ce milieu et de ce public est à l'origine d'un véritable renouveau culturel.

Dès 1960, la modernisation de l'organisation culturelle s'accélère. La réforme de l'éducation aura une influence immense sur la scolarisation des Québécois. En une décennie, l'université devient une organisation plus ouverte : le nombre d'étudiants qui y sont inscrits à temps plein double entre 1960 et 1970.

La laïcisation des établissements d'éducation, ainsi que la spécialisation et la professionnalisation des savoirs coïncident avec la montée des classes dites moyennes, ce qui a d'immenses répercussions sur les arts et la culture. Le regain d'intérêt pour les arts a aussi un effet direct sur la clientèle étudiante des écoles d'art. Plusieurs de ces écoles, dans la foulée des recommandations de la *Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, sont intégrées à l'enseignement universitaire.

L'État québécois est considéré comme le principal catalyseur des aspirations de la société québécoise sur le plan de son développement. Cela le mène à intervenir dans presque tous les champs d'activité. La création d'un ministère des Affaires culturelles, en 1961, témoigne à cet égard d'une volonté d'inscrire la culture parmi les grands facteurs de développement du Québec.

Graduellement, les créateurs, artistes, éditeurs, organismes de production et organismes du patrimoine font davantage valoir leurs intérêts, leurs besoins et les contraintes propres à chacune de leurs disciplines. Le champ intellectuel et artistique est soutenu par la mise en place de programmes gouvernementaux, par la signature d'ententes intergouvernementales, dont la première avec la France en 1965, puis en 1969 avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, et par l'amélioration des équipements culturels. Ces mesures favorisent le développement du «professionnalisme» et jettent les bases d'une coopération culturelle à l'extérieur du Québec. Activité jusque-là privée, la culture se voit donc conférer une dimension manifestement publique. L'heure est à la démocratisation et au développement.

Les années quatre-vingt : un élargissement des champs d'intervention de l'action gouvernementale

«[Nous insistons] sur le caractère essentiellement dynamique de la culture. [...] Son champ est fluide, mobile, ouvert, comme un espace de liberté où on invite l'homme à se réaliser.» (Université du Québec à Trois-Rivières)

Rapidement, l'évolution culturelle du Québec se caractérise par l'impulsion fulgurante que connaissent les activités artistiques, par la valorisation de la spécificité culturelle du Québec, de la langue française notamment, par la création de musées et d'autres institutions nationales, par des lois et des mesures favorables au statut des artistes et par l'élargissement constant du public qui s'intéresse à la culture.

L'envergure des interventions du ministère des Affaires culturelles s'accroît et déborde vite des tâches inscrites dans son mandat original. La commercialisation des arts, le développement des industries culturelles, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ou encore l'adaptation aux nouvelles technologies de reproduction des œuvres sont autant de nouvelles activités qui sollicitent son appui. Elles exigent des formes inédites d'intervention et de nouvelles compétences en matière de gestion culturelle.

Aussi, au cours des années quatre-vingt, le gouvernement et son ministère des Affaires culturelles développent leur réseau : mise en place, dès 1978, des conseils régionaux de la culture, consolidation des organismes voués au développement des industries culturelles, structuration d'associations d'artistes et d'organismes à vocation artistique, développement du partenariat avec les municipalités et de la coopération intergouvernementale avec les autres provinces canadiennes et divers gouvernements et organisations à l'étranger. Des tournées de consultation ministérielles sont organisées. Les directions régionales du ministère des Affaires culturelles sont créées en 1983 et les sommets socio-économiques régionaux englobent les projets culturels majeurs. Une série imposante de programmes qui tentent de répondre à des demandes provenant de partout à la fois est désormais accessible.

Aujourd'hui : la culture face à de nouveaux enjeux

*«[...] le développement des arts et de la culture est à un point tournant. Les enjeux ne sauraient être réglés sans la mise en œuvre d'une nouvelle politique culturelle qui établira des lignes directrices et coordonnera les efforts des parties en cause.»
(La Brasserie Molson O'Keefe)*

La qualité des performances artistiques et leur diffusion à l'extérieur suscitent, dans la population, une grande fierté à l'égard du phénomène artistique et culturel québécois. La reconnaissance mondiale de la valeur unique du patrimoine québécois contribue également à l'émergence d'une conscience claire de l'identité culturelle québécoise. Mais, pour préserver ses acquis et son dynamisme, la culture québécoise doit aujourd'hui être en mesure d'affronter de nouveaux et importants enjeux. Elle requiert, à cet effet, une politique culturelle claire, adaptée au contexte des années quatre-vingt-dix.

L'internationalisation accélérée des échanges et la mondialisation progressive des marchés ont sensiblement les mêmes effets dans tous les secteurs d'activité. Dans le secteur culturel, cependant, les enjeux sont particulièrement lourds : la forte pénétration des

produits culturels étrangers au Québec, l'imperméabilité du marché américain aux œuvres et produits culturels étrangers, l'organisation d'un marché européen qui, pour l'instant, associe les produits québécois à ceux du reste de l'Amérique, et la place de la francophonie dans le monde sont des réalités qui militent en faveur d'une définition claire de la position de la culture québécoise sur la scène internationale. À cet effet, une politique culturelle précisant la volonté du gouvernement d'affirmer l'identité culturelle québécoise par rapport aux autres cultures nationales et de soutenir les entreprises, les organismes et les artistes qui excellent dans leur domaine et veulent s'inscrire dans les grands courants internationaux, devient un instrument essentiel.

L'émergence de nouvelles technologies suscite également des enjeux inédits. D'une absolue nécessité, en raison des immenses possibilités qu'elles apportent à la création de nouveaux produits artistiques, à leur production et à leur diffusion, ces technologies présentent par ailleurs des risques si elles ne sont pas intégrées adéquatement. La santé des entreprises et des industries, déjà fragile au Québec comme ailleurs, en raison des règles propres au secteur culturel, peut devenir encore plus précaire à cause des coûts inhérents à la modernisation des équipements; la formation et le perfectionnement, pour l'utilisation de ces nouveaux équipements, deviennent indispensables; les réglementations concernant le droit d'auteur ou la conservation d'archives, par exemple, doivent être adaptées à l'évolution des technologies. Bref, il est essentiel que le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une politique culturelle, indique les mesures qu'il entend prendre pour que les nouvelles technologies soient bien intégrées à la création, à la production, à la conservation et à la distribution d'œuvres et de produits culturels.

À ces enjeux qui, entre autres, intensifient les problèmes de financement des organismes artistiques et des entreprises culturelles, s'en ajoutent d'autres qui sont inhérents à l'évolution récente du Québec : l'intégration des immigrants, le développement régional, la relance de Montréal, le rôle de Québec comme capitale nationale sont des questions qui comportent une dimension culturelle qu'une politique gouvernementale doit prendre en considération.

Dorénavant, on ne peut plus envisager le développement touristique, régional ou environnemental sans tenir compte des lieux de diffusion culturelle, du paysage architectural ou du patrimoine à sauvegarder. On ne peut guère parler d'immigration, de travail ou de démographie sans considérer, au premier plan, les questions linguistiques et culturelles. Le fait que, dans plusieurs pays, la responsabilité du développement culturel soit associée tantôt à l'éducation, tantôt aux communications, est déjà en soi significatif de l'imbrication étroite de la culture moderne et du système scolaire ou des médias. Toutes les démarches visant à diffuser et à promouvoir la production culturelle québécoise à l'extérieur doivent désormais tenir compte des exigences nouvelles qu'entraîne le contexte de mondialisation dans lequel se développe la culture québécoise. Enfin, les incidences sur la culture se multiplient dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, de famille ou de jeunesse.

Aujourd'hui, la plupart des grands enjeux sociaux influencent la notion de culture et le développement de la culture en elle-même. Ce n'est donc pas par hasard si les Québécois réclament, à ce moment-ci, que la culture devienne une priorité politique et qu'elle soit placée au rang des préoccupations premières du gouvernement.

Les grands consensus de la Commission parlementaire

«S'il est une question qui fasse l'unanimité auprès des Québécois et des Québécoises, quelle que soit leur allégeance politique, c'est celle de la place prioritaire de la culture au Québec et de la responsabilité étatique qui s'ensuit.» (Conseil québécois du théâtre)

La Commission parlementaire sur la culture, qui a permis la tenue, au cours de l'automne 1991, d'audiences sur la proposition du Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, a fait ressortir avec force la volonté d'une grande majorité

d'intervenants de voir la politique culturelle irradier dans toutes les sphères de l'activité gouvernementale québécoise. Outre le consensus sur l'importance de la culture qui s'est dégagé de cette commission, de nombreuses pistes ont été suggérées, qui convergent toutes vers la nécessité d'améliorer le soutien à la vie artistique, d'établir des ponts réels entre la culture et l'éducation, de prendre en considération toutes les spécificités régionales du Québec et de donner un nouvel essor à l'action gouvernementale.

L'importance de la culture pour tous

«Si le Québec veut véritablement favoriser l'épanouissement du champ des arts et de la culture, il doit nécessairement commencer par en reconnaître la valeur intrinsèque et l'autonomie essentielle.» (Musée d'art contemporain de Montréal)

Le plus fort consensus, parmi toutes les positions qui ont été débattues et présentées lors de la Commission parlementaire, est assurément celui qui concerne les grands principes qui confirment l'importance de la culture pour les Québécois. Présentés dans le rapport du Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, ces principes établissaient que la culture est un bien essentiel, la dimension culturelle étant nécessaire à la vie en société; que les citoyens ont droit à la vie culturelle et que, conséquemment, l'activité culturelle devait être accessible au plus grand nombre possible de citoyens; que l'État a le devoir de soutenir et de développer la dimension culturelle de la société avec une vigueur au moins comparable à celle qu'il met à soutenir et à promouvoir les dimensions sociales et économiques de cette même société.

L'appui donné aux arts et aux industries culturelles : des transformations s'imposent

«Les artistes ressentent depuis trente ans une soif extrêmement forte de se voir enfin reconnue une place dans leur société.» (Association québécoise des auteurs dramatiques et Centre des auteurs dramatiques)

«[...] il apparaît clair qu'en 1991 au Québec, les artistes portent les arts et la culture à bout de bras. Dans une large mesure, ce sont elles et eux qui en assurent le financement.» (Centrale de l'enseignement du Québec)

Les principales réclamations du milieu artistique concernent l'autonomie de la création, la consolidation des organismes culturels et des correctifs à la précarité des revenus des créateurs, au problème de la relève et aux difficultés que pose la création en région.

Les industries culturelles évoluent dans un contexte où la capitalisation est difficile, les mises à jour technologiques coûteuses, et les besoins de formation croissants. Pour les industries culturelles, le regroupement des efforts ainsi que l'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques constituent des conditions essentielles pour faire face à la concurrence à laquelle elles sont confrontées, aussi bien au Québec que sur les marchés extérieurs.

Des modifications importantes au soutien gouvernemental à l'endroit de l'ensemble des professionnels du domaine artistique ont donc été largement réclamées, non seulement par les milieux visés, mais aussi par la majorité des groupes sociaux.

La contribution du système scolaire au développement culturel

«[...] une politique culturelle doit obligatoirement s'étendre à l'éducation. Nous croyons fermement que la formation intellectuelle et l'acquisition d'une culture générale s'assoient sur la qualité du soutien pédagogique. Une culture générale peut évidemment inspirer nos conduites artistiques ou autres et exercer une fonction critique.» (Union des écrivaines et des écrivains québécois)

De tous les plaidoyers en faveur de la culture présentés lors de la Commission parlementaire, un point fort, sinon central, se dégage, soit la nécessité que le système scolaire contribue, du primaire à l'université, au développement culturel du Québec. Les interventions des participants à la Commission parlementaire ont mis en lumière l'importance de revoir les programmes scolaires consacrés aux arts, de faire participer les artistes et créateurs à la démarche scolaire et de promouvoir une formation culturelle qui déborde les disciplines artistiques.

L'accès au monde de la culture et des arts suppose une familiarisation avec les œuvres et l'univers culturel; tout objectif de démocratisation de la culture se tourne donc forcément vers l'école, qui doit jouer un rôle fondamental pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles.

L'apport des spécificités régionales

«[...] le régionalisme qui se développe partout dans le monde en réponse sans doute, du moins partiellement, à l'universalisation et l'homogénéisation des modèles culturels et des réseaux d'échanges, est aussi un phénomène de culture. Un phénomène dont une politique de la culture véritablement enracinée et axée sur les besoins de notre temps, doit à notre avis absolument tenir compte.» (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec, Université du Québec à Rimouski)

Le maintien et le développement d'une vie culturelle régionale dynamique sont parmi les grands enjeux auxquels sont confrontées aujourd'hui toutes les régions du Québec. Une très grande majorité (90 %) des 1 477 municipalités du Québec n'ont pas cinq mille habitants, et près de la moitié comptent moins de mille habitants. Par ailleurs, 43 % de la population totale vit dans la grande région montréalaise, où est concentrée une très large part de l'activité culturelle professionnelle.

Ce déséquilibre démographique entre les régions, déjà important en soi, tend à s'accroître au fil des ans. En effet, alors que la population québécoise s'est accrue d'environ 12 % au cours des vingt dernières années, les régions de Montréal, de Québec et de Hull connaissent une croissance démographique supérieure à ce taux. La majorité des autres régions voyaient quant à elles leur population croître à des taux inférieurs, et certaines régions plus excentriques voyaient même leur population décroître.

De nombreux groupes ont demandé que les actions gouvernementales, dans le domaine culturel, appuient la vitalité culturelle régionale, prennent en considération les spécificités propres à chacune des régions et adoptent à cet effet une approche nuancée évitant la standardisation. Car les Québécois qui vivent en dehors des grands centres urbains souhaitent aussi contribuer au développement culturel et avoir accès à la culture.

Les municipalités et les associations régionales ont exprimé un même point de vue : les régions de Montréal et de Québec doivent pouvoir jouer un rôle qui correspond à leur indéniable importance. Mais elles estiment aussi qu'une politique culturelle qui laisserait de côté les besoins de la population vivant hors des grands centres serait incomplète. Aussi ces interventions plaident-elles en faveur d'une plus grande équité entre les régions.

L'actualisation de l'action culturelle gouvernementale

«Maintenant que des assises ont été créées, que des traditions sont nées, le rôle de l'État est appelé à évoluer.» (Orchestre symphonique de Montréal)

«À l'effort de saine gestion exigé de nos gestionnaires d'entreprises artistiques et culturelles devrait correspondre un effort tout aussi sérieux et soutenu de la part des pouvoirs publics en termes de débureaucratisation, de simplification des procédures administratives, de constance des engagements [...], de souplesse des normes.» (Chaire de gestion des arts de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal)

Les travaux du Groupe-conseil sur la politique culturelle et de la Commission parlementaire ont bien fait ressortir la nécessité que la culture devienne une préoccupation centrale du gouvernement. D'où l'importance d'une concertation entre le ministère des Affaires culturelles, les autres ministères et les milieux culturels et socio-économiques pour qu'en matière de culture, les responsabilités gouvernementales soient décloisonnées et prennent une plus grande importance. Les interventions disant que le ministère des Affaires culturelles devait exercer un rôle d'initiateur et de coordonnateur des actions gouvernementales en matière culturelle ont été nombreuses.

Par ailleurs, outre le ministère de l'Éducation dont la participation au développement culturel a fait l'objet d'un fort consensus, le ministère le plus cité a été celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il l'a été pour ce qui concerne la frontière, difficile à tracer, entre le loisir culturel et la culture, mais aussi en ce qui a

trait au renforcement souhaité des liens entre la culture et le tourisme. En associant le ministère du Tourisme à celui des Affaires culturelles et à celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, plusieurs estiment que la concertation entre ces trois ministères est essentielle pour que les retombées économiques de la culture et du tourisme au Québec s'accroissent.

Plusieurs autres ministères sont considérés comme des partenaires importants : ceux des Affaires municipales, des Communications, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, des Affaires internationales, des Finances, des Communautés culturelles et de l'Immigration...

Une politique culturelle gouvernementale

«[...] la nécessité de prendre des décisions est désormais pressante, car les enjeux débordent largement le seul domaine de la culture. Ils touchent à notre société et à ses fondements, ils touchent aussi à la conviction que nous avons tous de la place fondamentale que la culture y occupe.» (Mouvement des Caisses Desjardins)

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles, les réflexions sur les interventions de l'État en matière culturelle ont été nombreuses. Il demeure, toutefois, que plusieurs des constats posés au cours des trois dernières décennies sont encore actuels.

La Commission parlementaire sur la culture tenue en 1991 a été la première à rassembler autant de Québécois d'horizons différents autour d'un débat sur la culture, à aborder de front l'ensemble du champ culturel et à faire ressortir la nécessité que la culture devienne une préoccupation centrale du gouvernement. Mais là encore, les enjeux évoqués, les pistes proposées et les questions débattues ont forcément eu une résonance familière.

Bâtie à partir d'un ensemble d'acquis qui s'est constitué au fil des ans, la politique culturelle s'organise autour de grands axes qui sont issus de cette réflexion collective. Son champ d'application est sensiblement celui qui, traditionnellement, relève du ministère des Affaires culturelles : les arts et les lettres, le patrimoine et les industries culturelles. Ce qui change, cependant, c'est la perspective dans laquelle ces secteurs sont abordés : la prise en considération de l'importance de la langue française, d'une plus grande ouverture par rapport aux cultures du monde, l'accent mis sur les dimensions régionales et internationales de la culture, sur l'accessibilité de la culture ou sur le rôle de l'école et des médias, en effet, élargissent l'approche gouvernementale en ce qui concerne la vie artistique et culturelle. Aussi, la définition du champ d'intervention du gouvernement, en matière de culture, s'organise autour de trois types d'enjeux culturels : ceux qui s'adressent à la collectivité, ceux qui concernent les milieux artistiques et ceux qui touchent le citoyen.

Quatre principes guident l'élaboration de cette politique. Ils s'appliquent à l'ensemble du texte et forment l'ossature sur laquelle s'appuient les axes de la politique culturelle :

- la culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique;
- l'autonomie de la création et la liberté d'expression constituent des valeurs fondamentales pour toute société démocratique;
- l'État doit favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens à la culture;
- l'État, en collaboration avec ses partenaires, doit soutenir et développer la dimension culturelle de la société.

Par ailleurs, à la suite des témoignages entendus en commission parlementaire, et dans la foulée de l'évolution récente de la vie culturelle québécoise, le gouvernement estime essentiel que la politique culturelle:

- s'adresse à tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur origine;
- permette un renforcement de la vie artistique et culturelle;
- consolide la dimension culturelle du système d'éducation;

- prene en considération les spécificités et les besoins de toutes les régions;
- tienne compte du contexte moderne où évolue la culture, notamment des transformations apportées par la mondialisation des échanges et par les développements technologiques, et du rôle majeur que jouent les médias dans la vie québécoise.

En se préoccupant simultanément de la collectivité, des milieux artistiques et des citoyens, le gouvernement veut se donner une vision intégrée de l'intervention qu'il privilégie dans le domaine de la culture. De ce fait, *la culture devient une mission sociale et gouvernementale*, c'est-à-dire impliquant la participation de nombreux ministères, et se reflétant dans un grand nombre de secteurs dont, plus particulièrement, celui de l'éducation. Les questions culturelles sont ainsi placées au cœur des priorités gouvernementales.

Les enjeux qui s'adressent à la collectivité

«La culture, c'est en somme notre façon d'être, notre façon de vivre à nous. La culture est une façon de parler, une façon de comprendre et une façon de juger. Elle n'est pas sans influence sur nos comportements les plus fondamentaux. Voilà pourquoi nos enjeux culturels sont étroitement liés à nos enjeux collectifs.» (Union des artistes)

Les enjeux collectifs portent principalement sur ce qui influence, au premier chef, l'identité culturelle québécoise : le caractère francophone du Québec, ainsi que son histoire et les témoignages qui nous en restent. Ils concernent aussi les multiples apports qui définissent la culture québécoise : le Québec compte une population anglophone qui, depuis plus de deux siècles, prend activement part à la vie culturelle; sa culture se façonne au contact des milliers d'immigrants, en provenance de tous les pays, qui s'y installent; il est enrichi par la culture des nations autochtones qui vivent sur son territoire. Enfin, les enjeux collectifs concernent également la volonté d'inscrire le Québec dans le mouvement des échanges internationaux.

D'abord identifiée au fait français, la société québécoise s'est modelée, sur le plan culturel, avec la contribution de toutes ses composantes. Confiante en son avenir, elle mise sur ses forces vives non seulement pour sauvegarder son identité, mais pour en assurer le développement malgré les difficultés que lui pose sa condition unique en Amérique. Le rôle de l'État à cet égard en est surtout un de mobilisateur, qui s'appuie sur une volonté commune de préserver et d'enrichir les composantes essentielles de l'identité culturelle québécoise.

Dans cette perspective, l'affirmation de l'identité culturelle constitue un des trois axes de la politique culturelle; celui-ci s'adresse à la société québécoise en tant que collectivité.

L'affirmation de l'identité culturelle : orientations et objectifs du gouvernement

- Valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder.
 - Favoriser une plus grande maîtrise de la langue française.
 - Encourager la fréquentation d'activités culturelles et la consommation de produits culturels de langue française.
 - Accentuer les efforts du Québec en matière de coopération francophone.
 - Valoriser l'héritage culturel
 - Soutenir davantage le rôle des municipalités et des organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine.
 - Favoriser l'émergence d'un réseau cohérent et dynamique d'institutions muséales.
 - Actualiser le rôle du gouvernement en matière de patrimoine.
 - Renforcer le dialogue des cultures
 - Favoriser les échanges interculturels au Québec.
 - Intensifier la présence du Québec dans les réseaux et les grands forums internationaux.
-

Les enjeux qui concernent les milieux artistiques

«La grande magie du spectacle, la beauté des formes, la richesse des sonorités ne sont pas le fruit d'une génération spontanée. Elles sont la réalisation d'un rêve qui s'enracine dans un travail laborieux, intime, secret. [...] Aussi nous apparaît-il important de garantir à ceux et celles qui affichent une telle persévérance tout l'encouragement que mérite leur investissement dans la production culturelle.» (Québec-Téléphone)

L'ensemble du milieu artistique professionnel joue un rôle fondamental dans l'expression culturelle de la société. Dans sa politique culturelle, le gouvernement accorde donc une place prépondérante aux créateurs, aux artistes, aux organismes artistiques et aux industries de la culture.

Conséquemment, la création artistique sera le point central d'un des axes de la politique culturelle. Cet axe s'adresse en priorité aux créateurs et aux artistes qui doivent pouvoir compter aussi bien sur un environnement favorable à la création, à l'innovation et à la recherche, que sur des conditions propices à l'essor d'organismes et d'industries culturelles assurant la production et la diffusion de cette création.

Le soutien aux créateurs et aux arts : orientations et objectifs du gouvernement

- Favoriser en priorité la création artistique sous toutes ses formes
 - Garantir l'autonomie des créateurs et des organismes de création.
 - Soutenir l'excellence, la diversité et le renouvellement de la création.
 - Améliorer les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes
 - Améliorer la perception, par les créateurs et les artistes, des revenus découlant de l'utilisation de leurs œuvres.
 - Favoriser l'accès des créateurs et des artistes à des mesures de protection sociale équitables.
 - Apporter une réponse adaptée aux besoins des créateurs et des artistes en matière de formation professionnelle et de perfectionnement.
 - Soutenir les associations professionnelles les plus représentatives, dans leurs efforts pour améliorer les conditions économiques et sociales de leurs membres.
 - Assurer la vitalité des organismes artistiques
 - Accroître la stabilité financière des organismes artistiques.
 - Favoriser l'intégration de la relève à l'intérieur des organismes artistiques reconnus.
 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles.
 - Établir un consensus sur la stratégie et les mesures de développement de la grappe des industries culturelles.
 - Améliorer la capitalisation des industries culturelles.
 - Contribuer au renforcement des compétences professionnelles et de l'expertise des industries culturelles.
- _____**

Les enjeux qui touchent le citoyen

«Le développement optimum du domaine des arts et de la culture passe par l'élargissement de l'accessibilité à la vie culturelle.» (Ville de Chicoutimi)

Une culture est vivante si elle est enracinée dans la population. Dans cette optique, l'État favorisera un rapprochement de la population avec les œuvres et produits culturels et la participation active du plus grand nombre de citoyens à la vie culturelle.

L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle constitue donc un des axes de la politique culturelle.

L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle : orientations et objectifs du gouvernement

- Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture
 - Relancer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et assurer la sensibilisation des jeunes aux arts, à la littérature et à l'histoire.
 - Accentuer le rôle des médias en ce qui a trait à la sensibilisation et à la promotion des arts et de la culture.
 - Favoriser le rôle des municipalités en ce qui a trait à l'animation, à la sensibilisation et à la diffusion des arts et de la culture.
 - Faciliter l'accès aux arts et à la culture
 - Encourager la circulation des produits culturels sur tout le territoire.
 - Se fonder sur la particularité de chacune des régions afin de planifier l'aménagement des équipements culturels.
 - Favoriser l'accessibilité des bibliothèques publiques et l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci.
 - Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle
 - Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens.
 - Reconnaître le bénévolat dans le secteur culturel.
-

Ces trois types d'enjeux, qu'ils soient collectifs, propres aux créateurs ou aux citoyens, sont, on le constatera rapidement, étroitement reliés. Les arts, en effet, participent aussi à la constitution de l'identité culturelle; l'apport des citoyens à la culture est indispensable à toute vie artistique; l'identité culturelle, quant à elle, a une influence directe sur la création. Aussi l'organisation du texte en fonction des trois axes mentionnés relève-t-elle davantage d'un souci de clarifier les problématiques de clientèles précises et, de ce fait, de proposer des mesures adaptées à leurs besoins.

Le texte qui suit comporte quatre chapitres, dont les trois premiers correspondent, respectivement, à chacun des axes de la politique. Le quatrième et dernier chapitre concerne les grands leviers qu'entend se donner le gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique culturelle.

La définition des orientations et des objectifs de la politique culturelle, et des mesures à mettre en place, ont fait l'objet d'une consultation auprès des différents ministères susceptibles d'être concernés par cette politique. Les actions prévues pour atteindre les objectifs fixés l'ont donc été par plusieurs ministères. Si le gouvernement maintient ou renforce la plupart des mesures déjà en place, parce qu'elles contribuent aux orientations de la politique culturelle, celles qui sont présentées à la fin de chacune des orientations sont des actions inédites. Pour avoir une vue plus complète des nouvelles orientations proposées par la politique culturelle, le lecteur devra donc se reporter aux encadrés qui figurent à la fin de chaque chapitre, et qui sont reproduits à l'annexe 1. Notons enfin que ces nouvelles mesures devront faire l'objet d'évaluations périodiques qui pourront entraîner des réajustements, l'ajout ou le retrait de mesures.

